

# « Le message des collectifs anti-mafia est troublé »

**PASCAL GARBARINI.** - L'avocat estime que les associations citoyennes créées depuis un an sont instrumentalisées par certains de leurs membres. Et affirme que le système judiciaire français est suffisamment pourvu d'outils permettant de lutter contre la grande criminalité

**A**vocat insulaire inscrit au barreau de Paris, Pascal Garbarini livre une analyse dissonante, parfois critique, des revendications portées par les collectifs anti-mafia en Corse. S'il reconnaît leur légitimité, celui qui a défendu par le passé François Santoni, Charles Pieri, Yvan Colonna ou plus récemment les membres de la bande du Petit Bar, de la criminalité géorgienne ou Mario Horneç, craint que l'accaparement de ces associations par certaines personnes aux desseins non avoués en trouble le message.

**Vous êtes avocat spécialisé dans les dossiers de grande criminalité. Quel œil porte le garant des droits de la défense que vous êtes sur l'émergence, en Corse, de collectifs citoyens anti-mafia ?**

Cette démarche citoyenne est louable et il faut se féliciter

de ces initiatives. Ce n'est pas anodin, elles répondent à un questionnement, voire une préoccupation, de la population. Si des personnes bien intentionnées se réunissent en collectifs, c'est parce qu'elles ne parviennent pas à résoudre les problèmes de société individuellement. Je l'analyse comme un message d'alerte lancé aux pouvoirs publics parce que ces collectifs considèrent que l'État n'apporte pas de réponse ou communique mal sur les réponses apportées. Dans un contexte insulaire dramatique, marqué par des assassinats, on comprend aisément l'importance de ces collectifs. En revanche, ce qui est domma-

geable, c'est que certains de leurs membres, souvent ceux qui les incarnent d'ailleurs, exigent de la transparence. Or, je m'interroge sur leur propre légitimité. Leur présence constitue selon moi un obstacle, elle peut polluer le discours et rendre une image floue.

**Vous pensez à qui ?**

Je n'ai pas besoin de préciser ma pensée, tout le monde les connaît. Et je n'ai pas l'âme d'un délateur.

**Votre ancien engagement politique, en tant qu'avocat d'A Cuncolta, votre proximité assumée avec François Santoni à cette époque ou, plus récemment, avec des membres de la bande du Petit Bar, dont certains sont vos clients, ne vous détournent-ils pas de facto de l'action de ces associations et de leurs porte-parole ?**

Je suis avocat, certes, et la mission d'un avocat, c'est de défendre ses clients. Ça ne m'empêche pas, comme pour l'ensemble de mes confrères, d'avoir un

« Je connais les dérives éventuelles que la manipulation de ces mouvements citoyens peut engendrer »

esprit citoyen. On peut tout à fait adhérer à la création de ces collectifs tout en défendant des personnes qui sont soupçonnées d'appartenir au grand banditisme. D'autant que, dois-je le rappeler, la présomption d'innocence s'applique à tous les citoyens qui ne sont pas condamnés. C'est aussi ça le danger de la communication : jeter l'opprobre sur des personnes sur la base de simples rumeurs. Or là, mes propos ne sont absolument pas militants. Je ne plaide pas une cause. Je



M<sup>e</sup> Pascal Garbarini est spécialisé dans les dossiers de grande criminalité.

FLORENT SELVINI

m'exprime en tant qu'observateur avisé. Je connais les dérives éventuelles que la manipulation de ces mouvements citoyens peut engendrer, c'est déjà arrivé par le passé. Les collectifs doivent veiller à éviter deux écueils : que leur démarche soit récupérée politiquement en vue notamment des prochaines élections territoriales et qu'elle soit instrumentalisée par certains de leurs membres dans un but très différent de celui pour lesquels ils ont été créés.

**Vous insinuez donc que les collectifs se cantonnent à faire**

**de la communication ?**

Il y a des gens qui composent ces collectifs et qui croient fortement dans leur démarche. Je les sais sincères et légitimes. Mais l'excès de communication, imputable à quelques personnes seulement, est l'un des dangers et il faut être très vigilant. Au-delà de créer des tensions sur une île qui n'en manque pas, cela peut engendrer une volonté, de la part des autorités, d'apporter une réponse coûte que coûte pour calmer cet emballement médiatique. Surtout à l'approche d'élections nationales. On a déjà connu ça dans des dossiers

nationalistes, à une époque où les interpellations succédaient à une campagne médiatique nationale orchestrée par *Libération* ou *Le Monde*.

**Malgré quelques divergences, les collectifs Maffia Nò - A Vita Iè d'un côté, et Massimu-Susini de l'autre, se rejoignent sur la nécessité de renforcer l'arsenal juridique pour combattre le grand banditisme. Qu'en pense l'avocat ?**

Je suis fréquemment saisi pour des dossiers en lien avec la grande criminalité. Je les plaide dans toutes les Jirs de France,

y compris à Marseille pour des dossiers corses. Je peux vous dire que la situation chez nous n'est en rien comparable avec celle de l'Italie, fréquemment citée par les collectifs. Ils réclament la création d'un délit d'association mafieuse. Là aussi, c'est une bonne idée en termes de communication mais cet outil existe déjà, il porte simplement un autre nom : celui d'association de malfaiteurs en bande organisée. La bande organisée est déjà un critère aggravant, tant sur le plan des poursuites que sur celui des peines. Vouloir changer de nom, c'est une opération de communication. L'arsenal répressif est déjà suffisamment fourni, la France est le pays qui prononce les peines les plus lourdes. J'ai plaidé récemment au Portugal, l'association de malfaiteurs est passible de trois ans d'emprisonnement. En France, c'est dix ans. Sur le même modèle, les associations exigent que les saisies d'avoirs criminels soient restituées. Mais c'est déjà le cas. *Corse-Matin* a d'ailleurs consacré un dossier sur ce sujet. L'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqué (Agrasc, ndlr), a un but social puisqu'une grande partie de ces fonds sont reversés aux victimes du terrorisme. C'est une agence très très bénéficiaire qui a notamment indemnisé les familles des victimes du Bataclan. Les biens immobiliers, les montres et voitures de luxe, sont vendus aux enchères et le bénéfice est notamment reversé aux familles. Ne croyez pas que la France ne s'est pas dotée des moyens de combattre le terrorisme et la grande criminalité. La création des Jirs en témoigne également. L'État a apporté des réponses, les procédures sont de plus en plus complexes. Je n'ai ni à le déplorer ni à m'en féliciter. Je suis avocat, je m'adapte.

**PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-PHILIPPE SCAPULA**